



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence située au 163, rue Sénéchal, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

1. Une demande de dérogation mineure a été complétée le 20 septembre 2022 afin de rendre conforme l'agrandissement d'une résidence située dans la zone 61-H;
2. Plus spécifiquement, les propriétaires de cet immeuble désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger aux normes prévues au cahier de spécifications en regard de la marge de recul arrière qui est de 7,50 mètres dans cette zone alors que l'agrandissement projeté de la résidence serait situé à 2,75 mètres de la limite arrière;
3. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le conseil avise la population qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2022 à 19h30;
4. Toute personne intéressée par cette demande pourra être entendue lors de cette séance ou peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au fberube@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0.

Donné à Cacouna ce vingtième (20^e) jour du mois d'octobre de l'an 2022.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

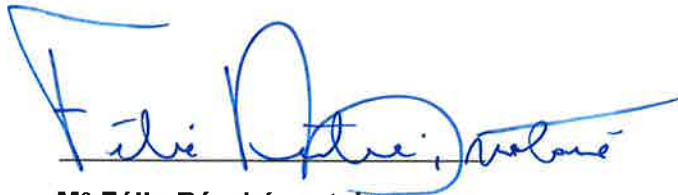
**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 163, RUE
SÉNÉCHAL, CACOUNA**

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte de l'Église Saint-Georges-de-Cacouna et au Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 20^e jour d'octobre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Cacouna, ce 20^e jour d'octobre 2022.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier